

Communiqué de presse

Paris, le 4 mai 2016

MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 26 MAI 2016

L'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) de la société CEGEREAL se tiendra le jeudi 26 mai 2016 à 11 heures, au Centre de Conférence, Building "Etoile Saint Honoré", 21 rue Balzac – 75008 Paris.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 20 avril 2016 (bulletin n° 48).

L'avis de convocation sera publié au BALO (bulletin n° 56) le 9 mai 2016 et dans le Journal Spécial des Sociétés du 7 mai 2016.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (www.cegereal.com) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société.